



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 19 décembre 2016 à 9 h
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Madame Patricia R. Lattanzio, conseillère de la ville
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA16 13 0401

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Qu'à 9 h, la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA16 13 0402

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA16 13 0403

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 9 h 1 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Aucun citoyen ne fait d'intervention. À 9 h 1, la période de questions est terminée.

CA16 13 0404

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 6 800 \$ À SPORT ET LOISIR DE L'ÎLE DE MONTRÉAL DANS LE CADRE DU PROJET BÉNÉVOLAT DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 6 800 \$ à Sport et Loisirs de l'Île de Montréal dans le cadre du projet bénévolat de l'arrondissement de Saint-Léonard.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1164013013

CA16 13 0405

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - CONTRAT DE SERVICE POUR L'UTILISATION D'UNE PRESSE NUMÉRIQUE COULEUR - CONTRAT NUMÉRO RM10-0308 - CANON CANADA INC. – 8 067,82 \$.

ATTENDU QUE la grande quantité de copies effectuées pour répondre aux besoins de l'arrondissement en 2016 a dépassé les prévisions.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 8 067,82 \$ à la compagnie CANON CANADA INC., pour le contrat de service pour l'utilisation d'une presse numérique couleur, contrat numéro RM10-0308.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1163071018

CA16 13 0406

PÉRIODE D'AFFICHAGE PRÉALABLE DE LA SIGNALISATION D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT.

ATTENDU le paragraphe 4^o de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (2227).

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De déterminer les périodes d'affichage préalable de la signalisation d'interdiction de stationnement lors d'événement spéciaux et de travaux divers, incluant l'enlèvement de la neige et les opérations d'entretien comme suit :

- s'il s'agit de la signalisation indiquant une période d'interdiction comprise entre 0 h et 7 h : entre 8 h et 20 h le jour précédent;
- s'il s'agit de la signalisation indiquant une période d'interdiction comprise entre 7 h et 19 h : entre 15 h le jour précédent et 3 h le jour même;
- s'il s'agit de la signalisation indiquant une période d'interdiction comprise entre 15 h et 7 h : entre 23 h le jour précédent et 11 h le jour même;
- s'il s'agit de la signalisation indiquant une période d'interdiction comprise entre 19 h et 7 h : entre 9 h et 15 h le jour même.

De plus, il est résolu de permettre que cette période puisse être prolongée ou remplacée par une autre à condition que la signalisation appropriée soit mise en place avant la fin de la période d'interdiction en cours, et ce, malgré le premier alinéa.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1163022030



CA16 13 0407

ADOPTER UNE (1) ORDONNANCE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2017) (2226), AFIN D'ACCORDER UNE GRATUITÉ À LES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MONTRÉAL POUR L'UTILISATION DE LA DALLE DE BÉTON DE L'ARÉNA MARTIN-BRODEUR, DANS LE CADRE DU SOLDE DE LIVRES ANNUEL, DU 13 MAI AU 2 JUIN 2017.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter l'ordonnance numéro 2226, O-2 intitulée : « Ordonnance émise afin de modifier la tarification pour l'utilisation de la dalle de béton de l'aréna Martin-Brodeur par Les amis de la bibliothèque de Montréal, dans le cadre du solde de livres annuel, du 13 mai au 2 juin 2017 » en vertu de l'article 14 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (2226).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1163022031

CA16 13 0408

DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - NOVEMBRE 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de novembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1160539012

CA16 13 0409

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 9 h 2, la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 février 2017.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement